



COMPTE RENDU CAPC N°5 du 19 avril 2016 Mutations catégorie B

Ordre du jour :

- Approbation du PV des CAPC n°5 du 8 octobre 2015
- Information de la CAPC
- Examen des demandes de modification de points aux tableaux des mutations 2016
- Examen des demandes de radiation des TAM 2016
- Examen des demandes d'inscription hors période aux TAM 2016
- Examen des mouvements proposés au titre du TAM 2016
- Examen des mouvements proposés au titre du TAM des spécialistes 2016
- Emplois offerts par enquêtes
- Renouvellement de mises à disposition
- Questions diverses et/ou de dernières minutes

I- Approbation du PV

Vote CGT → POUR

II- Information de la CAPC

Une information de la CAPC a porté sur l'affectation des lauréats de l'examen professionnel 2015 pour l'accès au grade de contrôleur tous affectés à leur poste d'origine et sur les mouvements internes DOM.

III- Examen des demandes de modifications de points

Cela constituait juste un rattrapage technique et les régularisations ont été prises en compte.

Vote CGT → POUR

IV- Examen des demandes de radiation du TAM 2016

Les radiations du TAM 2016 relevaient soit de la demande des agents (suite note DG A2 du 7 mars 2016) soit elles étaient liées à des motifs de gestion ou à des erreurs de saisie. L'Administration a accepté l'ensemble de ces radiations.

La CGT en profite pour rappeler aux agents qu'il est important de bien suivre ses desiderata en matière de demandes de mutation . Les campagnes clairement établies par notes de la DG autorisent ainsi les radiations pour des résidences que l'on ne souhaite plus, résultant une meilleure gestion des mutations et d'éviter un éventuel refus de mutation (mesures administratives).

Vote CGT → POUR

V- Examen des demandes d'inscription hors période

L'inscription hors période est possible dans les cas suivants :

- Au titre de la priorité pour rapprochement de conjoints
Vote CGT → POUR sur l'ensemble des dossiers.
- Dans le cadre de la réorganisation des services
Vote CGT → CONTRE, non pas contre l'agent mais contre le principe des réorganisations que nous continuons de combattre dans le cadre de nos revendications (voir déclaration préalable).
- Au titre de l'article 60 (agents reconnus travailleur handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
Vote CGT → POUR sur l'ensemble des dossiers présentés pour lesquels l'Administration a accordé la priorité article 60. Elle n'en a refusé aucun.
- En suite de stage en formation initiale de spécialiste
Vote CGT → POUR. Le SNAD CGT remarque que l'Administration est tout à fait capable de former des spécialistes sans pour autant aller chercher dans le vivier du ministère de la défense.
- Pour autres motifs : pour ces cas, l'administration a accepté toutes les demandes !
Vote CGT → POUR.

VI- Examen des mouvements proposés au titre du TAM 2016

Nous avons d'abord examiné les mouvements proposés outre-mer puis ceux en métropole dont les mouvements proposés à la DNRED. En ce qui concerne les mutations outre-mer, nous avons voté comme suit avec explication de vote à chaque fois :

- Direction de la Martinique :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Direction de la Guadeloupe :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Direction de la Guyane :
Vote CGT → POUR
- Direction de la Réunion :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Direction de Mayotte :
Vote CGT → CONTRE, parce que l'Administration s'est opposée à une mutation sous prétexte de la règle de l'obligation de retour en métropole durant deux ans entre 2 mutations dans les DOM.

A ce titre, la CGT propose qu'une enquête soit mise en œuvre afin de rétablir un traitement juste des desiderata.

- Direction de Saint-Pierre-et-Miquelon :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de l'obligation de retour en métropole durant deux ans entre 2 mutations dans les DOM, principe qui permet de ne pas retenir certains candidats.
- Services de Wallis et Futuna : pas de mouvements réalisés.

Quant aux mouvements prononcés à la DNRED, comme d'habitude, symboliquement, l'ensemble des OS a quitté la salle afin de ne pas participer à ce simulacre de parité.

Enfin, les tableaux de mouvements par direction de départ/arrivée nous ont été donnés, mais seulement à titre de projet. La CGT tient à dénoncer pour la énième fois le fait que certains ont encore communiqué aux agents la liste provisoire des mouvements prononcés, et ce malgré les avertissements réitérés ce matin encore par l'Administration.

Un fait important est à souligner : 390 mouvements ont été prononcés ce jour et selon le président, on atteint le niveau de l'année 2008 !

Vote CGT → CONTRE, car nous constatons que des mouvements sont encore touchés par des réorganisations, ce qui signifie des fermetures de services et brigades.

VII- Examen des mouvements proposés au titre du TAM 2016 des spécialistes

Vote CGT → CONTRE, car nous constatons que des mouvements sont encore touchés par des réorganisations, ce qui signifie des fermetures de services et brigades.

VIII- Emplois offerts par enquêtes

- Postes au SARC (Service d'Analyse de Risque et de Ciblage) : **Vote CGT → CONTRE**
- Postes au SGC (Service Grands Comptes) : **Vote CGT → CONTRE**
- Poste de correspondant social à Perpignan : **Vote CGT → CONTRE**
- Poste de chef d'atelier à la Base Centrale de maintenance Aéronautique à Mérignac : **Vote CGT → POUR**, car nous constatons que le premier candidat a été retenu, contrairement aux cas précédents.
- Postes (un puis deux en fait...) pour un agent de recherche à la DOD d'Ivry SU. Et oui, outre l'opacité de ce recrutement, la CGT constate qu'à la DOD, on ne multiplie pas que les votes dans les soi-disant CAPL de cette étrange direction, mais aussi les postes ! No comment.

IX- Renouveau des Mises à Disposition (MAD)

3 demandes de renouvellement accordées, **Vote CGT → POUR.**

Les élus en catégorie B qui ont siégé aujourd'hui :

Françoise Raynaud, Michel Laurent, Sébastien Brenneur, Eric Simon, Nicolas Lombard, Josiane Soula et Dominique Bru.

Vous pouvez nous contacter pour toute question à l'adresse mail : CAPC5SNADCGT@gmail.com